

**Au Conseil communal du
Mont sur-Lausanne**

Rapport de la commission adhoc concernant le préavis N°17/2016

Place de sport du Châtaignier

Aménagement d'un terrain de foot synthétique et création d'un terrain multisport

Demande de crédit d'étude

Président : M. Philippe Hayward

Membres : Mme Eliane Parolini-Sutter

M. Alfred Belet

M. Marc Maillard

M. Olivier Weber

M. Jean-Pierre Muller

M. Robert Irrausch

M. Richard Nicole

Rapporteur : M. Jean-Marie Urfer

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

La commission adhoc chargée de l'étude du préavis cité en titre s'est réunie le 14 novembre en présence de M. Michel Amaudruz, Municipal et de M. Vincent Porchet, chef de service.

Le Président du Conseil, Monsieur Jean-Charles Fresquet a ouvert la séance et la commission s'est constituée telle que présenté en page 1 de ce rapport.

Elle s'est réunie une deuxième fois le lundi 28 novembre.

La commission adhoc remercie le Municipal et le chef de service pour leurs explications et les réponses données lors de la première séance.

La commission adhoc regrette le minimalisme de ce préavis. En effet celui-ci découle des travaux de « l' ex-Commission Châtaignier » ; commission consultative composée de membres du conseil, de chefs de service, de municipaux, chargée de proposer un concept d'évolution et de gestion du site concerné dont découle le schéma directeur du Châtaignier.

En effet, le manque d'information dans le préavis, en particulier sur ce qui a été retenu du rapport de la « Commission Châtaignier » et sur la planification globale du site, est patent. En conséquence la commission adhoc a souhaité obtenir le rapport de la « Commission Châtaignier ». Il nous a été transmis par la municipalité le mardi 15 novembre. Ce rapport et les compléments d'informations donnés par MM. Amaudruz et Porchet ont permis à la commission adhoc de mieux situer ce préavis dans le cadre général de la planification du développement du Châtaignier. Nous donnons ici les informations que nous avons extraites et que nous aurions par ailleurs souhaité voir apparaître dans le préavis sans avoir besoin de les quêmander !

Schéma directeur du site du Châtaignier et « Commission Châtaignier »

Le schéma directeur validé par la municipalité en mai 2016 et présenté au conseil communal le 9 mai 2016 reprend en partie les conclusions de la « Commission Châtaignier » qui priorisait un certain nombre de réalisations.

Pour résumer, la « Commission Châtaignier » avait classé les besoins selon trois niveaux de priorités. Dans les développements placés en priorité 1 apparaît en premier l'étude du remplacement de la cantine qui donne des signes inquiétants de délabrement, ainsi que la réalisation d'un terrain synthétique , tel que proposé dans ce préavis. Le terrain multisport synthétique apparaissait en priorité 2.

La Municipalité a donc tenu compte en partie du rapport de la « Commission Châtaignier », en proposant de commencer l'aménagement de cette zone d'utilité publique par la création d'un terrain de foot synthétique et d'un terrain multisport. Etant donné la proximité et la complémentarité des deux projets, il lui semble opportun de les réaliser parallèlement.

La commission adhoc concède que ce préavis répond à un besoin actuel. Le lieu d'implantation est aussi adéquat dans la mesure où il correspond aux seuls terrains disponibles aujourd'hui et aux propositions de la « Commission Châtaignier ».

La commission adhoc s'est assurée que les projets prioritaires du schéma directeur soient également planifiés dans le plan de dépenses d'investissement 2016-2021 du budget 2017. Bien que cette liste

ne soit pas « contractuelle », puisque soumise en particulier à la situation financière future de notre commune, la volonté de la municipalité est de ne pas laisser de côté la réfection de la cantine, un lieu central dans l'activité des nombreuses sociétés locales montaines.

Par ailleurs la « Commission Châtaignier » désirait que les futurs utilisateurs des infrastructures du Châtaignier soient consultés. La commission adhoc demande donc que cela soit fait lors du processus d'étude menant à l'aménagement des deux nouveaux terrains de sport. En particulier, la commission adhoc s'inquiète que le terrain synthétique ne soit pensé que pour la pratique du football. Les écoles ou d'autres sociétés que le FC le Mont doivent pouvoir participer aux discussions autour de ce terrain synthétique afin d'évaluer l'intérêt de créer (ou pas) des marquages supplémentaires nécessaires à la pratique d'autres activités sportives, ainsi que de celui d'ajouts d'éventuels équipements particuliers. En conséquence, la commission adhoc propose d'amender l'autorisation à la Municipalité à entreprendre l'étude de la création d'un terrain synthétique sans préjuger de l'utilisation future.

M. Amaudruz nous a garanti que les différents acteurs seraient consultés à deux étapes de l'étude : lors d'une définition des besoins et lors d'une mise en consultation de l'avant-projet. La commission adhoc demande donc, sous la forme d'un amendement au présent préavis, qu'un compte-rendu de ces consultations apparaisse dans le futur préavis d'octroi de crédit de construction.

Terrain synthétique vs terrain herbe

A titre d'informations fournies par le Municipal, voici quelques comparaisons.

Coûts de construction :

- Pour la création d'un terrain synthétique football y compris éclairage, arrosage, cheminement périphérique, main-courante le long du terrain et pare-ballon derrière les buts, il faut compter de **1'600'000 à 1'700'000.-** CHF HT, hors adaptation au terrain naturel.

- Pour la création d'un terrain naturel y compris éclairage, arrosage, cheminement périphérique, main-courante le long du terrain et pare-ballon derrière les buts, il faut compter de **900'000 à 1'000'000.-** CHF HT, hors adaptation au terrain naturel.

Nombre d'heures jouées :

- Pour un terrain synthétique, on compte 1'600 heures annuelles dans le cadre de la garantie

- Pour un terrain naturel, on compte 500 heures annuelles, sachant que le terrain est souvent fermé de novembre à mars. La durée hebdomadaire est limitée à 20 heures sauf en été ou l'on peut jouer plus si le terrain est sec

Coûts d'entretien :

-Pour un terrain synthétique, on compte de 15 à 20'000 CHF pour l'entretien lourd, généralement réalisé par l'installateur et l'entretien hebdomadaire (passage de brosse, enlèvement des déchets ...)

-Pour un terrain naturel, à titre d'exemple, on compte :

-de 30 à 50'000.- CHF HT pour un terrain en zone rurale

- de 50 à 70'000.- CHF HT pour un terrain amateur

- de 100 à 150'000.- CHF HT pour un terrain professionnel

La durée de vie d'un terrain synthétique est d'au moins 20 ans.

La création d'un terrain synthétique de football semble donc préférable, particulièrement à une altitude de 750m. Pour comparaison, le centre de football et d'entraînement d'athlétisme de la Tuillière à Lausanne sera constitué d'une majorité de terrains synthétiques.

Synergie avec d'autres communes

La commission s'est intéressée à la possibilité d'utiliser des terrains d'autres communes. M. Amaudruz a précisé que des échanges avec les communes voisines pour un éventuel partage de leurs terrains avaient eu lieu, mais il semble qu'aucune de celles-ci n'a de terrains à mettre régulièrement à disposition du FC Le Mont.

Disponibilités des terrains de football

Un gros travail de réfection doit avoir lieu prochainement sur le terrain de football 1 (principal) qui sera par conséquent inutilisable pendant probablement une saison. Afin d'avoir toujours deux terrains de football à disposition, il faudra qu'un terrain soit disponible avant que les travaux de réfections ne commencent.

De plus, le terrain de football 2 (l'ancien) ne sera bientôt plus homologué pour des matchs (lumières et barrières) et ne pourra être utilisé que pour les entraînements. Il est donc judicieux de mettre à disposition du FC le Mont un terrain homologué (ligues amateurs).

Précisons encore que la population augmente, et qu'en conséquence le nombre de juniors et d'élèves susceptibles d'utiliser ces terrains augmente aussi.

Terrain multisport en synthétique

L'utilité d'un tel terrain pour les écoles, mais aussi pour les jeunes de la commune est avérée. Ces terrains sont en général très appréciés par les enfants plus ou moins jeunes pour pratiquer leurs sports en dehors des entraînements de leurs clubs respectifs.

S'agissant au total d'un investissement d'environ 2,5 millions, la commission adhoc réitère ici la demande de consultation pour que ces deux terrains répondent au mieux aux besoins des différents futurs utilisateurs.

Calendrier

En cas d'acceptation des préavis, les travaux pourraient débuter en juin 2017 et une utilisation est envisageable dès l'automne 2018.

Conclusion

En conclusion, la commission adhoc, à la majorité, propose au Conseil communal d'accepter le préavis no 17/2016 amendé comme suit et

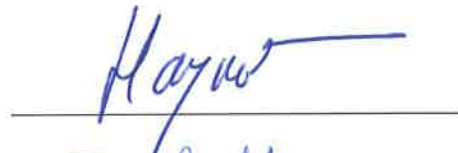
- D'autoriser la Municipalité à entreprendre l'étude de la création d'un terrain **de football** synthétique et d'un terrain multisport sur le site du Châtaignier **en y intégrant le rapport des consultations des futurs utilisateurs.**

- De lui accorder à cet effet un crédit de CHF 90'000.-- (TTC), montant à financer par les liquidités courantes ou par voie d'emprunt. L'amortissement interviendra dès la fin des travaux sur une durée de 20 ans par le compte de fonctionnement "Amortissements obligatoires / ouvrage de génie civil" 230.3311.

Le Mont-sur-Lausanne, le 28 novembre 2016

Pour la commission adhoc

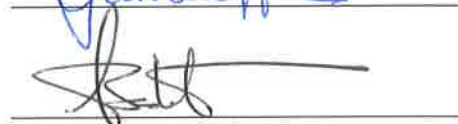
Président : M. Philippe Hayward



Membres : Mme Eliane Parolini-Sutter



M. Alfred Belet



M. Marc Maillard



M. Olivier Weber



M. Jean-Pierre Muller



M. Robert Irrausch



M. Richard Nicole



Rapporteur : M. Jean-Marie Urfer

